



Organisation de l'Aviation Civile Internationale
Bureau pour l'Afrique Occidentale et du Centre

Douzième réunion du Sous-groupe Gestion du trafic aérien/Gestion de l'information aéronautique/Recherches et sauvetage (ATM/AIM/SAR SG/12)
(Dakar, Sénégal. 25 - 29 juillet 2011)

Point 5 de l'ordre du jour : Gestion de la sécurité

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU GROUPE D'ACTION TACTIQUE (TAG)

(Présenté par l'OACI et l'IATA)

RESUME

Cette note de travail présente le rapport circonstancié sur les activités menées par le groupe TAG depuis la dernière réunion du Sous-groupe ATM/AIM/SAR.

Références :

- Résumé des discussions et des conclusions de la troisième réunion TAG, tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud, le 18 mars 2011.

1. INTRODUCTION

1.1 La réunion SP AFI RAN tenue en 2008 a approuvé la création d'un Groupe d'Action Tactique (TAG). Il a également officialisé le processus afin d'obtenir le soutien des États dans le cas où le TAG demande des renseignements aux États sur des questions spécifiques. Plus précisément, la RAN a émis la recommandation suivante à l'égard du TAG :

Recommandation 6/7 — Création d'un Groupe d'action tactique (TAG)

Il est recommandé :

- a) qu'un Groupe d'action tactique (TAG) soit créé dans la Région AFI, avec le mandat et le programme de travail énoncés à l'Appendice C au rapport sur le point 6 de l'ordre du jour ;**
- b) que les États, en priorité, fassent tous les efforts possibles pour aider le TAG et répondre à ses demandes.**

1.2 À la suite de l'approbation de la création du TAG par la RAN AFI, le groupe a continué à mener ses activités en tenant ses téléconférences et ses réunions annuelles.

2. DISCUSSION

2.1 La troisième réunion du Groupe d'Action Tactique de la région AFI a lieu dans la salle de conférence de l'IATA à Sandton, Afrique du Sud, le 18 mars 2011 et a débattu des préoccupations suivantes :

2.1.1 Le groupe a noté avec préoccupation qu'il y avait un grand nombre de comptes rendus de Conditions Non Satisfaisantes (UCR) concernant l'Angola et la République démocratique du Congo. Les défaillances en matière de communications mobiles dans les deux États doivent faire l'objet d'une attention particulière, ainsi que les nombreux problèmes de gestion du trafic aérien identifiés en FIR Luanda.

Il a été noté que l'Angola et la République démocratique du Congo n'ont pas fourni les mises à jour sur les listes d'actions correctrices établies par les missions TAG dans ces deux États.

2.1.2 Le nombre élevé d'UCRs en ce qui concerne le Nigeria a été noté, ce qui a fait ressentir le besoin de planifier une mission TAG au Nigeria pour visiter les centres de Kano et de Lagos. La mission a eu lieu en mai 2011 et l'Autorité de l'Aviation Civile du Nigeria (NCAA) et l'Agence Nigériane pour la gestion de l'espace aérien du Nigeria (NAMA) doivent indiquer les premières tâches réalisées pour une mise à jour du plan d'action adopté en commun avec la mission TAG.

2.1.3 Le TAG a noté qu'il y avait eu un grand nombre d'UCRs en Libye avec peu de réponses en retour à espérer. Dans ce contexte, il a été convenu qu'en raison des hostilités la situation pouvait seulement être surveillée pour le moment, mais qu'une visite devrait être organisée dès que la situation le permettrait.

2.1.4 Relativement au formulaire de compte rendu d'incident OACI, il a été reconnu que, même si le formulaire à l'Appendice 4 du Doc 4444 permet une collecte adéquate d'informations liées à un incident, de nombreux usagers et rapporteurs potentiels d'incidents dont les membres d'équipage et le personnel de services de circulation aérienne trouvent son usage difficile. La réunion était d'avis que les personnels ATS et les membres d'équipage pourraient bénéficier d'une version modifiée du formulaire, révisé de façon à le rendre plus convivial et disponible sous format électronique. La réunion a noté que l'IATA (South African Airways) avait mis au point un formulaire de rapport succinct sur la sécurité aérienne (voir **appendice A** à cette note) et soumis à l'OACI comme indiqué dans le rapport de ATS/AIS/SAR SG11 au paragraphe 7.10.

3. CONCLUSION

3.1.1 Le TAG se soucie du fait que certains États n'apportent toujours pas de réponses à ses requêtes ni de compte rendus d'enquête. L'on ne soulignera jamais assez combien il est important de fournir des feedbacks précis et en temps opportun, ainsi que des informations sur les mesures correctrices prises. Il y a consensus au sein du TAG qu'analyser les situations et passer à l'action sont les seules mesures qui aideront à prévenir les occurrences similaires à l'avenir. Conformément à la partie II chapitre II-1-3-4 alinéa 3.4.2 du Doc 9426 de l'OACI, les conclusions et recommandations issues des enquêtes sur les incidents seront mises à la disposition de toutes les parties concernées et l'objectif du TAG est d'atteindre le taux de réponses de 100 %.

3.1.2 La réunion TAG/3 a reconnu qu'il y avait en général encore beaucoup de travail à accomplir pour améliorer la sécurité des opérations dans la région. Le groupe a trouvé que la valeur du travail du TAG résidait non seulement dans le fait que les résultats des enquêtes et des améliorations associées devaient être signalés en retour au TAG, mais aussi dans le fait

que des améliorations sont apportées simplement parce qu'on sait que le TAG suit l'ensemble du processus.

3.1.3 Dans ce contexte, il est suggéré que le Sous-Groupe ATM/AIM/SAR veuille bien envisager de prioriser ses travaux sur la base des carences les plus fréquemment identifiées par le TAG. Par exemple, le TAG a identifié le manque de coordination entre certaines unités comme un contributeur fréquent aux erreurs opérationnelles. Dans l'identification de ces questions de haut niveau, le Sous-Groupe ATM/AIM/SAR serait en mesure de peser de façon significative et faire baisser le nombre d'UCRs portées à l'attention du TAG.

4. SUITES A DONNER PAR LA REUNION

4.1 La réunion est invitée à:

1. prendre des mesures pour prioriser à ses travaux sur la base des carences les plus importantes identifiés par TAG ;
2. Inviter les États où des missions TAG ont été effectuées, de fournir des mises à jour sur les tâches prévues au plan action établi par la mission;
3. Fournir des commentaires avant la fin de la réunion sur la restructuration du formulaire de compte rendu d'incident PANS-ATM.
4. Prendre toute autre mesure qu'elle estime nécessaire